

Associations

Les associations aujourd'hui en Mayenne et l'Éducation populaire – enquête auprès d'une cinquantaine d'associations –

En Mayenne, dans le cadre de la réflexion impulsée en 1999/2000 par le ministère de la Jeunesse et des Sports sur le thème de l'Éducation populaire, un groupe de travail réunissant six mouvements associatifs a souhaité mieux percevoir les réalités aujourd'hui de l'Éducation populaire au sein des associations du département. À cet effet, il a réalisé une enquête par questionnaire à partir d'un fichier de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), lequel référence 340 associations, dont 206 agréées au titre de la Jeunesse et de l'Éducation populaire. Les questionnaires ont été diffusés par La Poste vers la mi-juin 2000 et les associations avaient jusqu'au 7 juillet pour retourner leur réponse, en l'occurrence au Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne (CÉAS) qui s'était chargé du traitement des données quantitatives et de la synthèse.

Composition du groupe de travail

- ✓ Fédération des Associations Laïques (FAL).
- ✓ Centre d'étude et d'action sociale (CÉAS).
- ✓ Fédération départementale des CIVAM.
- ✓ Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte.
- ✓ Association lavalloise des Foyers de Jeunes Travailleurs.
- ✓ Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 53).

Voici les principaux enseignements qui se dégagent de cette enquête :

1) Une démarche de réflexion sur l'Éducation populaire ne mobilise que faiblement les associations du département.

Sur les 340 questionnaires diffusés, seulement quarante-six réponses, correspondant à quarante-quatre associations différentes, soit un taux de réponse de 13 %. À noter que sur les quarante-six réponses, neuf proviennent d'associations qui, a priori, ne sont pas agréées au titre de la Jeunesse et de l'Éducation populaire.

2) Il manque un répertoire des associations en activité et il manque encore plus, en Mayenne, un inventaire précis, réactualisé, des associations agréées au titre de la Jeunesse et de l'Éducation populaire. Un répertoire des associations agréées au titre de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (ou plus globalement un répertoire de toutes les associations en activité) faciliterait la diffusion de l'information à l'intérieur ou à l'intention du secteur associatif. Un tel répertoire contribuerait également à en montrer la diversité et surtout l'importance des associations dans la vie sociale, culturelle ou économique des territoires.

Le fichier fourni par la DDJS comprend 39 % d'associations non agréées. De plus, il n'y a pas eu

de mise à jour depuis 1997. Le fichier comprend des associations aujourd'hui dissoutes et de nombreuses adresses ont changé, ce qu'a illustré un certain nombre de retours du questionnaire à l'expéditeur.

À noter que sur les quarante-quatre associations ayant répondu au questionnaire, quatre se déclarent agréées, mais n'apparaissent pas comme telles dans le fichier de la DDJS ; en revanche, quatre autres se déclarent non agréées, mais le sont pourtant ; enfin, une association a déclaré ne pas savoir si elle est agréée alors qu'elle l'est effectivement.

3) Si l'on veut redonner du sens aujourd'hui à ce concept d'Éducation populaire, et pour réactualiser et diffuser un fichier des associations qui en relèvent officiellement, il y a préalablement à redéfinir les critères d'attribution de l'agrément et à mettre en œuvre une évaluation du fonctionnement de chacune des associations agréées et de leurs activités.

Ce principe d'une évaluation externe – voire d'un contrôle –, sur le fonctionnement de l'association et son activité en référence à l'Éducation populaire, est accepté par plus des trois quarts des associations ayant répondu au questionnaire.

4) Au demeurant, il y a sans doute à distinguer l'Éducation populaire, dont les pratiques ne peuvent se mettre sous tutelle, et l'agrément

Question : Au-delà de l'agrément ministériel au titre de l'Éducation populaire, ce concept d'Éducation populaire, pour vous :

	Ensemble		Se déclarant agréées	
	Chiffres abs.	Valeurs rel.	Chiffres abs.	Valeurs rel.
A réellement aujourd'hui du sens	18	39 %	14	38 %
A du sens, mais reste un peu flou	26	57 %	22	59 %
N'a pas beaucoup de sens	1	2 %	1	3 %
Est complètement vide de toute signification	0	-	0	-
Sans avis ou sans réponse	1	2 %	0	-
Total	46	100 %	37	100 %

Pour près de 40 % des associations ayant répondu au questionnaire, le concept d'Éducation populaire a réellement aujourd'hui du sens. Les autres, à une exception près, considèrent que ce concept a du sens, mais qu'il reste néanmoins un peu flou... Qu'en est-il, cependant, des quelque trois cents associations référencées par la DDJS, qui ont été destinataires du questionnaire mais qui n'y ont pas répondu ?

ministériel au titre de la Jeunesse et de l'Éducation populaire. En partenariat avec le secteur associatif, l'État a sans doute à repréciser quels sont les enjeux de cet agrément et les « droits et devoirs » qu'il implique. Il y a manifestement un déficit d'information à ce sujet.

La majorité des associations est plutôt d'avis de conserver le même titre pour l'agrément. Cependant, quelques associations ont fait part d'observations ou de suggestions. Tout d'abord, indépendamment du titre de l'agrément, une association s'étonne que le titre même de l'administration privilégie les sports plutôt que la culture (Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, et non de la Culture)...

Concernant l'agrément, s'interrogent les associations, est-il pertinent d'associer dans le titre « Jeunesse » et « Éducation populaire », comme si l'Éducation populaire ne pouvait pas concerner les moins jeunes ? Est-il justifié, par ailleurs, que le même ministère délivre un autre agrément au titre des associations sportives, comme si celles-ci ne s'adressaient pas également à la « jeunesse » et comme si les associations sportives ne pouvaient pas exercer une activité en conformité avec les principes de l'Éducation populaire ?

Bien entendu, comme le souligne une association, « *ce n'est pas le titre qui est le plus important, mais la méthode et les moyens mis en œuvre pour défendre ces valeurs* »...

Question : À partir des représentations que vous vous faites de l'Éducation populaire, pouvez-vous cocher, parmi les mots ou expressions ci-dessous, les cinq qui vous semblent le mieux caractériser l'Éducation populaire ⁽¹⁾ ?

Suivait une liste de cinquante mots ou expressions classés par ordre alphabétique. Voici le classement en fonction du nombre de réponses obtenues :

1. Action collective 19 réponses sur 46	Transformation sociale..... 8
2. Bénévolat..... 12	13. Convivialité 7
Responsabilité 12	Développement personnel 7
Solidarité..... 12	Engagement 7
5. Citoyenneté..... 11	16. Reconnaissance de la personne..... 6
Culture 11	17. Dynamique..... 5
7. Formation..... 10	Égalité..... 5
Valorisation de la personne 10	Information..... 5
9. Laïcité 9	Justice sociale 5
10. Association 8	Loisirs 5
Jeunesse 8	

Les autres mots ou expressions ont recueilli moins de cinq suffrages. Certains de ces mots, tels « civisme », « démocratie », « fraternité », « humanisme », « militantisme », « participation », « utopie », etc., ont manifestement vieilli. Si « action collective » arrive de loin en premier, il chasse des termes marquant un plus fort engagement, tels « politique », « revendication ». Par ailleurs, « innovation », qui est pourtant porteur de sens, semble peu caractériser l'Éducation populaire.

(1) – En note de bas de page, le questionnaire précisait que cette question s'inspirait du questionnaire diffusé dans *Le journal de l'animateur*, n° 9, mai 2000.

Toujours sur un plan pratique et indépendamment de la réflexion sur le sens, les réponses au questionnaire révèlent la nécessité d'une information sur cet agrément. Est-il obligatoire pour pouvoir bénéficier d'une subvention ou une aide de l'État ? Permet-il réellement de pouvoir bénéficier de certains avantages ? Et lesquels le cas échéant ? En contrepartie, quelles sont les attentes ou les exigences du ministère.

5) Sur le fond, près de 60 % des associations ayant répondu au questionnaire considèrent que le concept d'Éducation populaire a du sens pour elles, mais reste néanmoins un peu flou. Les mots qui semblent le plus caractériser l'Éducation populaire sont « action collective » (mentionné dix-neuf fois), puis « bénévolat », « responsabilité », « solidarité » (douze), « citoyenneté », « culture » (onze), « formation », « valorisation de la personne » (dix)... Cette réflexion sur le fond pourrait trouver sa concrétisation dans l'élaboration d'une Charte qui clarifierait le contenu du concept et constituerait un cadre de référence plus clair pour les signataires.

Dans la question ouverte qui suivait, des associations insistent sur le fait que l'Éducation populaire s'adresse à tous – qu'elle doit pouvoir être accessible à tous – et sur sa fonction médiatrice. Elle s'adapte à chacun, prenant en compte son potentiel, et lui permet de mieux comprendre son environnement. Dans le respect d'un certain nombre de valeurs (respect, solidarité, etc.), elle permet à chacun de pouvoir agir dans son environnement avec plus d'efficacité.

Ainsi, pour la vingtaine d'associations qui ont cherché à montrer ce qui semble faire référence à l'Éducation populaire, pour elles, à travers leur activité, se dégagent les idées de gratuité, d'accessibilité, d'une offre parfois en direction de publics plus ou moins exclus. L'Éducation populaire apparaît médiatrice, entre les générations, mais aussi entre des personnes ayant des positions sociales différentes. L'Éducation populaire s'attache à la transmission de connaissances en dehors du temps scolaire, la reconnaissance des ressources de chacun, l'adaptation de l'offre à celles-ci, le respect de l'autonomie, la responsabilisation. L'Éducation populaire permet ainsi à chacun d'être acteur de son propre devenir tout en lui assurant une sensibilisation ou une éducation à son environnement, à la diversité culturelle, à la solidarité...

6) Manifestement, au-delà de moyens supplémentaires, la promotion de l'Éducation populaire passe par une meilleure organisation administrative, la rencontre et les échanges de ses acteurs, la formation de ses responsables...

Une question ouverte permettait aux associations d'exprimer ce qui leur semblerait utile de mettre en œuvre, en Mayenne, pour promouvoir l'Éducation populaire.

Trois propositions, tout d'abord, vont dans le sens d'une meilleure organisation administrative de l'Éducation populaire. Ainsi, une association suggère de clarifier ce que l'on entend aujourd'hui par « Éducation populaire », mais aussi de redéfinir un « cahier des charges », de réactualiser et diffuser la liste des associations agréées. Une autre association souhaiterait « *une mise à jour plus rigoureuse des informations sur les associations* ». Une troisième réponse propose une révision du système d'agrément, avec notamment l'adoption d'une charte précisant les droits et devoirs des uns et des autres. Une autre proposition porte sur « *une réelle représentation dans les instances décisionnelles* ».

En fait, l'attente la plus forte qui ressort des réponses porte sur la rencontre et les échanges entre les associations relevant de l'Éducation populaire. Parmi les propositions, un Forum des associations agréées, une fédération ou une union départementale, un site internet, une « *campagne publicitaire* », etc. Les enjeux sont « *une meilleure connaissance mutuelle* », des échanges sur les méthodes de travail, « *une articulation des efforts sur le terrain* »...

Des associations, dès lors, attendent de la DDJS qu'elle impulse ces idées, mais aussi qu'elle fasse des efforts en termes d'information ou de simplification des démarches administratives (« *sortir des circulaires et de la taylorisation administratives* »...).

Par ailleurs, pour certaines associations, la promotion de l'Éducation populaire passe par plus de moyens matériels ou financiers, permettant notamment de se décharger du travail administratif, et également par la formation des responsables bénévoles.

Plus globalement, la promotion de l'Éducation populaire suppose une volonté partagée de tout mettre en œuvre pour faciliter les initiatives individuelles ou collectives dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'Éducation populaire et en respectent les valeurs...

Qui à répondu ?		Statut des personnes ayant répondu	
Siège social des associations			
Laval	21	Administrateur(s)	28
Autres villes	14	Salarié(s)	15
Communes rurales	11	Sans réponse	3
Total	46	Total	46